

	<b>Up ! Enhanced Management</b>	<b>Première édition</b>
	<b>11 L'international</b> 11.8 Les droits et les devoirs	<a href="http://www.up-comp.com">http://www.up-comp.com</a> <a href="mailto:contact@up-comp.com">contact@up-comp.com</a>

- Demande d'examen approfondi appelé **second request**.  
Le délai de vingt jours pour statuer à partir du moment où tous les documents supplémentaires demandés sont délivrés.

Le coût de l'examen du dossier est entre 45 000 **Dollars** et 280 000 **Dollars** selon la taille de l'opération.

#### 11.8.1.5 L'éthique commerciale

**a**

Voici les règles d'éthique à respecter pour ne violer les lois internationales :

- **Actions à commettre pour développer la libre concurrence :**
  - Vendre chaque offre indépendamment des autres commercialisées.
  - Se battre avec la même force sur chaque affaire que l'entreprise convoite.
  - Prendre en compte son pouvoir sur le marché lors de la définition de sa stratégie de la sorte à ne pas le déstabiliser.
- **Actions à ne pas commettre pour ne pas biaiser la concurrence :**
  - Communiquer directement ses prix de vente aux concurrents.
  - S'entendre avec des concurrents pour se répartir le marché.
  - S'allier avec certains concurrents pour en déstabiliser d'autres.
  - Pratiquer des prix tellement bas au point que les autres concurrents ne pourraient le faire, notamment en deçà du coût de production.
  - Fixer le prix minimal de revente aux détaillants.
  - Pratiquer des prix de vente différents entre deux distributeurs sans fondement objectif.
  - Imposer des contraintes aux distributeurs.

#### 11.8.1.6 Les contrats internationaux

**a**

Voici les recommandations suivantes pour la rédaction d'un contrat international :

- **Rédiger le contrat en anglais.**  
Il peut exister une traduction en langue locale mais seule la version anglaise fait foi. Il s'agit d'éviter les interprétations linguistiques.
- **Fixer une période probatoire.**  
Ceci permet de tester la bonne exécution du contrat avant de s'engager plus en avant.
- **Fixer une durée déterminée avec une clause de renouvellement avec période de dédt.**  
Il s'agit de pouvoir interrompre le contrat périodiquement sans devoir se justifier. La durée d'une période varie d'un an – industrie du logiciel – à sept ans – industrie à fort retour sur investissement telle celle des médicaments.
- **Ajouter des clauses de sortie.**  
Il s'agit de pouvoir intégrer des changements significatifs de l'environnement tels :
  - **L'inflation.**  
Il y a un risque sur les taux de change.
  - **Un changement politique.**  
Il y a un risque d'instabilité politique.
  - **Un changement capitalistique.**  
Il y a un risque sur le contrôle de l'entreprise pouvant mener à une réorientation stratégique.